



et

les peintures, vernis et produits connexes

Couvre les peintures, vernis et produits connexes prêts à l'emploi employés à l'intérieur ou à l'extérieur et destinés au public et applicateurs professionnels.

CES DERNIÈRES ANNÉES, le temps libre et le budget consacrés aux activités de bricolage se sont encore accrus en France, du fait, notamment, de la réduction du temps de travail. Les consommateurs souhaitent décorer, rénover, réparer... leur appartement ou leur maison en utilisant des produits prêts à l'emploi, faciles à mettre en œuvre et qui répondent à leurs préoccupations (protection de leur santé et de celles de leurs proches, attentes en terme de sécurité et d'hygiène, etc).

L'industrie des peintures est une des industries qui contribue en particulier à la pollution de l'air par les émissions de composés organiques volatils des peintures en phase solvant. Le débat sur la qualité de l'air intérieur, et plus généralement sur la pollution de l'air a conduit fabricants et consommateurs à souhaiter des produits plus respectueux de l'environnement.



Les fabricants français ont contribué dès les années 1990 à la réduction des impacts sur l'environnement d'une peinture, en prenant en compte toutes les étapes de son cycle de vie, depuis sa production jusqu'à son élimination finale, en passant par sa phase d'application... Pour valoriser ces efforts et promouvoir les produits les plus respectueux de l'environnement la marque NF Environnement « peintures, vernis et produits connexes » a été développée.

La marque NF Environnement, écolabel français, est le signe national officiel reconnu par les Pouvoirs Publics, de la qualité écologique des produits.

Cette marque, apposée sur les produits, leurs emballages ou même sur la notice accompagnant les produits, offre une double garantie certifiée par un organisme indépendant (AFNOR CERTIFICATION) :

- la qualité d'usage du produit,
- la limitation des impacts du produit sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.

Pour colorer vos peintures, vous pouvez utiliser des colorants universels NF Environnement.

APPOSER LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT SUR VOS PRODUITS GARANTIT :

La limitation des impacts sur l'environnement au cours de leur fabrication

La limitation des impacts sur l'environnement du fait de leur teneur réduite en solvants et l'absence de certaines substances dangereuses

Les performances de la peinture et du vernis (pouvoir masquant, durée de séchage...)



**DONNEZ À VOTRE PRODUIT UN SIGNE CRÉDIBLE
D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE
DEMANDEZ DÈS MAINTENANT LA MARQUE NF ENVIRONNEMENT**

Pour obtenir la marque NF Environnement, les peintures et vernis doivent répondre aux critères écologiques et de performance suivants :

ÉTAPE DU CYCLE DE VIE	CRITÈRE	SEUILS D'ACCEPTABILITÉ OU NIVEAU D'EXIGENCE
Matières premières (réduction des dommages écologiques liés à la production des pigments)	Pigments blancs : production du TIO2	<ul style="list-style-type: none"> Exigences sur les émissions dans l'air (SOx) et les émissions de déchets (de sulfate et de chlore).
Fabrication (réduction des dommages écologiques liés à l'utilisation de ressources naturelles)	Pigments blancs minéraux : teneur	<ul style="list-style-type: none"> ≤ 40 g/m² (à 98 % d'opacité).
Fabrication (réduction des dommages écologiques liés à l'utilisation de ressources naturelles)	Pertes totales de matières	<ul style="list-style-type: none"> < 3 %.
Fabrication (diminution des impacts liés aux déchets)	Gestion des déchets de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> Incinération des déchets contenant + de 5 % de matières organiques.
Utilisation (limitation de la pollution de l'air par les solvants)	Teneur en COV :	<ul style="list-style-type: none"> Classe 1 ≤ 100 g/l , classe 2 ≤ 200 g/l (hors eau). Pour les peintures avec pouvoir masquant > 15 m²/l, teneur en COV ≤ 250 g/l (hors eau).
Utilisation (limitation de la pollution de l'air par les solvants)	Composés aromatiques	<ul style="list-style-type: none"> ≤ 1 % en poids dans la formulation pour les peintures avec pouvoir masquant > 15 m²/l. ≤ 0,5 % en poids dans la formulation pour les autres types de peintures.
Utilisation	Informations sur l'emballage	<ul style="list-style-type: none"> Recommandations sur les conditions de conservation du produit après ouverture.
Utilisation et fin de vie	Exigences réglementaires	<ul style="list-style-type: none"> Conformité aux exigences de santé, sécurité et environnement.
Utilisation et fin de vie (limitation de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Substances dangereuses	<ul style="list-style-type: none"> Les ingrédients (substances ou préparations) entrant dans la composition du produit ne doivent pas être étiquetés, sous leur forme utilisée dans la préparation, comme très toxiques, toxiques, cancérigènes, mutagènes et toxiques vis-à-vis de la reproduction. Les conservateurs entrant dans la composition du produit peuvent contenir des substances classées comme dangereuses pour l'environnement, toxiques ou très toxiques pour la santé humaine, dans la limite de 0,1 % de la composition totale du produit.
Utilisation et fin de vie (limitation de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Pigments et autres substances	<ul style="list-style-type: none"> Les produits ne doivent pas comporter de substances à base de cadmium, plomb, chrome VI, mercure et arsenic. Les produits ne doivent pas contenir de plastifiants classés comme dangereux pour l'environnement.
Utilisation et fin de vie (limitation de l'utilisation de substances dangereuses pour l'environnement et la santé)	Etiquetage officiel	<ul style="list-style-type: none"> Absence de symbole de danger. Les produits ne doivent pas contenir certains éthers de glycol.

CRITÈRES DE PERFORMANCE ET DE DURABILITÉ

Classification	<ul style="list-style-type: none"> Classe 1 : brillant spéculaire ≤ 30 unités à α=60°. Classe 2 : brillant spéculaire ≤ 30 unités à α=60°. 	
Aptitude à l'emploi pour les peintures intérieures	<ul style="list-style-type: none"> Pouvoir masquant ≥ 7 m²/l. 	
Aptitude à l'emploi pour les peintures extérieures, enduits intérieurs, vernis et revêtements pour façades	<ul style="list-style-type: none"> Durée de séchage. Pouvoir masquant. Rendement superficiel. Résistance à l'eau pour les vernis. 	

CETTE FICHE DE SYNTHÈSE a pour but de fournir des informations d'ordre général. Pour une information plus détaillée sur les critères et pour savoir qui contacter dans votre pays pour obtenir la marque NF Environnement, veuillez consulter le site www.marque-nf.com